

ON ENTEND DIRE QUE...



...NOS ENFANTS ONT FAIM À LA CANTINE !

NON ! En arrivant à la cantine oui, mais pas en sortant !

Le midi, chaque enfant choisit sa portion et se ressert s'il le souhaite. Cela évite le gaspillage ! Jusqu'en 2022, la réalisation des repas était confiée à un prestataire extérieur. Un travail commun entre habitants, parents d'élèves, agents, élus, agricultrices et agriculteurs et de nombreux partenaires a permis de passer tous les repas en régie avec nos propres cuisinières (et tout une équipe d'agents déjà présents).

Résultat : Des approvisionnements en circuit court en direct auprès des fermes de Plessé et alentours, beaucoup moins de gaspillage alimentaire (60 g contre 100 g au national) et une cantine reconnectée à son territoire.

...LES ROUTES DE PLESSÉ SONT EN MAUVAIS ÉTAT !

NON ! Cet hiver les routes ont particulièrement souffert des intempéries, COMME PARTOUT !

Chaque année, les services techniques municipaux s'appliquent à entretenir et rénover nos routes communales de façon planifiée et méthodique. Près de 700 000 € ont été consacrés à l'entretien et à la sécurisation de la voirie pendant ce mandat. Le plan vélo et la sécurisation des bourgs ont été des occasions supplémentaires de reprendre certaines voiries. Par ailleurs, les services surveillent et entretiennent les chemins communaux.

...LES FINANCES COMMUNALES SONT MAL GÉRÉES !

NON ! Nous avons fortement développé le patrimoine et les ressources propres de la commune.

Malgré une inflation de 18% en 6 ans, une hausse des cotisations salariales et une explosion des coûts de l'énergie, le mandat s'achève avec une capacité d'autofinancement nette de 401 000 euros en 2025 (contre 297 000 euros en 2020) et une capacité de désendettement de 6 années en 2025 (contre 5,6 années en 2020). Les loyers de la maison PetitJean, du hameau léger et de la maison de santé rapporteront 70 000 euros par an à la commune.

La production électrique municipale permettra de produire 20% de l'électricité consommée par la commune (économie de 40 000 euros prévue chaque année hors inflation). L'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux concourra encore à la diminution des dépenses sur le long terme.

Durant le mandat, tous les Plesséens ont vu s'enrichir leur patrimoine commun : terrains constructibles dans les centres des bourgs, plus de 100 hectares de forêt et des équipements attendus depuis longtemps (maison de santé, terrain synthétique, rénovation du bâtiment Petit-Jean et des vitraux des églises, ...)

Et demain, la construction des budgets restera ouverte à toutes et tous : devenez VIP !

ON ENTEND DIRE QUE...

...LES IMPÔTS ONT AUGMENTÉ DE FAÇON INJUSTIFIÉE !

NON ! Nous avons fait le choix d'augmenter la part communale pour ne pas avoir à dégrader nos services publics.

En 2022, la guerre en Ukraine a entraîné une hausse des coûts de l'énergie et une inflation conséquente. Nous avons dû faire un choix entre dégrader le service public ou augmenter les impôts. Nous avons augmenté le taux de la part communale de 10% en 2023 et 2024, mais à Plessé on continue à payer moins d'impôts que dans les communes voisines de même importance. En effet, les impôts locaux sont établis à partir d'une base locative définie par l'état à laquelle des taux communaux et communautaires et d'autres taxes s'appliquent. Cette base est particulièrement faible à Plessé.

Notre effort fiscal a été récompensé par des dotations supérieures de la part de l'état, et la commune a aussi cherché d'autres ressources comme l'habilitation France Ruralité Revitalisation, et porté des projets qui génèrent des loyers (Maison Petit-Jean, hameau léger, Maison de santé).

...RIEN N'EST FAIT POUR LA VILLE DINAIS !

FAUX ! La commune accompagne les porteurs de projets et fait le lien avec Redon Agglomération. 8 lots vendus pendant le mandat !

La municipalité a convaincu Redon Agglomération de réserver la zone artisanale de la Ville Dinais aux seules entreprises non compatibles avec l'habitat. En clair, un commerce de proximité ne peut pas s'installer sur la zone. L'objectif est de ne pas vider les centre-bourgs de leurs commerces. Depuis, cette règle s'est généralisée à tous les parcs d'activité de Redon Agglomération. D'une façon générale le comité Économie Tourisme Attractivité, composé d'élus et de VIP, a reçu et accompagné les porteurs de projet et initié une véritable dynamique d'installation sur la Ville Dinais et le reste de la commune.

...SEULS LES AGRICULTEURS BIO SONT SOUTENUS !

FAUX ! La commune accompagne tous les agriculteurs qui le souhaitent.

En début de mandat, nous avions 92 exploitations sur la commune, et 48 des 133 chefs d'exploitations avaient plus de 55 ans. En 6 ans il y a eu 37 installations pour 31 départs.

Notre ambition reste d'aider globalement les agriculteurs et agricultrices dans leur métier, de les épauler dans la transmission de leur ferme, de valoriser et de communiquer sur ce métier essentiel, et de préserver et protéger les ressources naturelles de notre bassin de vie. Pour réaliser ce travail, nous sommes accompagnés de nombreuses structures : Redon Agglomération, CAP 44, Chambre d'Agriculture, Syndicat de Bassin Versant etc.